



CONDITIONS DE GARANTIE DES ONDULEURS FRONIUS, FRONIUS RAPID SHUTDOWN BOXES, FRONIUS SMART METER ET FRONIUS DATAMANAGER

POUR LA GARANTIE FRONIUS ET LA GARANTIE PLUS FRONIUS

(Valable à compter du 01/01/2020)

Fronius International GmbH (« Fronius ») accorde une garantie limitée (Garantie Fronius et Garantie Plus Fronius) pour les produits garantis définis dans le présent document.

Pour plus d'informations sur la Garantie Fronius: www.fronius.com/Solar/Garantie.

Produits garantis

La garantie ne s'applique qu'aux onduleurs Fronius, aux Fronius Rapid Shutdown Boxes, aux Fronius Smart Meter et aux Fronius Datamanagers (les « produits garantis ») et uniquement pour les produits initialement installés au Canada, identifiés par un numéro de série unique et pour la période de garantie définie ci-dessous. Les fusibles et autres pièces d'usure sont exclus de la garantie, de même que les autres composants de l'installation photovoltaïque ou encore les extensions de système, les composants de surveillance d'installations et de communication de données, les accessoires et les appareils de présérie.

Bénéficiaire de la garantie

Seul le propriétaire du produit garanti est habilité à exercer les droits à la garantie. Aucune autre personne physique ou morale ne possède de droits émanant de cette garantie. La garantie sera reprise en cas de changement de propriétaire d'un produit garanti, à condition que cette propriété soit documentée.

Cas de recours à la garantie

La garantie s'applique lorsqu'un produit garanti présente un défaut matériel ou de fabrication imputable à Fronius durant la période de garantie.

Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas :

- / lorsque le défaut est imputable à l'installation, à l'exploitation, à la mise en service ou au transport inadaptés du produit, au non-respect des instructions ou normes d'installation ou de maintenance, à une ventilation insuffisante, à une intervention sur le produit garanti par un tiers non agréé par Fronius, au non-respect des consignes de sécurité, du mode d'emploi ou des normes d'installation, à des modifications, à des remises en état non autorisées, à l'usure normale, à des cas de force majeure (tempête, foudre, surtension, incendie, etc.), à des causes extérieures comme des accidents ou une utilisation abusive ou à d'autres causes ou événements indépendants de la volonté de Fronius;
- / lorsque le défaut est imputable à d'autres composants de l'installation photovoltaïque du bénéficiaire de la garantie;
- / lorsqu'aucune erreur n'a été constatée lors de la vérification effectuée par Fronius;
- / en cas de dommages qui n'entravent pas le bon fonctionnement du produit Fronius (« défauts esthétiques »);
- / lorsque le produit garanti n'a pas été réglé en totalité à Fronius;
- / lorsqu'un produit Fronius a été démonté puis remonté, à l'exception des produits remis à neuf et fournis par Fronius sous garantie.

Prestations de garantie

Fronius accorde à l'acheteur original du produit une Garantie Plus Fronius de dix (10) ans à compter de la sortie d'usine Fronius, selon les conditions ci-dessous.

/ Garantie Fronius

- Garantie sur le matériel: Fronius ne couvre aucun coût pour le démontage et l'installation, la main d'œuvre, le transport, ou toute autre prestation de service. Fronius fournit la pièce de rechange correspondante ou le matériel d'échange complet. Le bénéficiaire de la garantie n'aura pas de frais à régler pour la pièce de rechange. Toutefois, en cas de remplacement par un dispositif équivalent, le temps consacré à la remise en état sera facturé.
- Service: Fronius ne prendra pas en charge les frais de main-d'œuvre découlant du démontage et du montage du composant ou de l'appareil de rechange ainsi que les frais relatifs à d'autres prestations de service.
- Transport: Fronius n'assumera en aucune façon les frais engagés au titre de l'expédition et du transport

/ Garantie Plus Fronius

- Garantie sur le matériel: Fronius tiendra gratuitement à la disposition de l'ayant droit un composant de rechange ou un appareil de remplacement équivalent.
- Service: Fronius prend en charge le coût de la main-d'œuvre lié au démontage et à l'installation de la pièce ou de l'appareil de rechange lorsque ces prestations sont effectuées par Fronius ou par un tiers agréé par Fronius. En raison des évolutions techniques, il est possible qu'une pièce ou un appareil de rechange mis à disposition ne soit plus compatible avec les composants de surveillance d'installations ou avec d'autres composants installés sur site (p. ex. avec Fronius DATCOM). Les frais qui en résultent sont exclus de la garantie et ne sont pas pris en charge par Fronius. Les autres coûts, tels que les frais de déplacement, frais d'installation ou droits de douane ne sont pas pris en charge par Fronius, tout comme les modifications du système photovoltaïque existant, du câblage électrique du bâtiment ou d'autres

appareils.

Le bénéficiaire de la garantie est tenu de permettre un accès sans condition aux appareils concernés et de mettre gratuitement à disposition les dispositifs nécessaires dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la protection des travailleurs.

- **Transport:** Fronius prend en charge les coûts de transport au Canada lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires dans le cadre des prestations liées au matériel et au service décrits ci-dessus conformément à la présente Garantie Plus Fronius. Les frais relatifs à des livraisons urgentes ne sont pas pris en charge.

Période de garantie

La période de garantie commence à la date de livraison du produit par Fronius. En fonction du produit, la Garantie Fronius et la Garantie Plus Fronius s'étendent sur une durée différente. Il est possible de prendre connaissance de la date d'expiration de la garantie du produit garanti concerné en saisissant le numéro de série dans www.solarweb.com. Si l'appareil est enregistré sur www.solarweb.com dans un délai de 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius, la garantie commence avec la date d'installation, qui est saisie lors de l'enregistrement du produit. Ceci s'applique à tous les appareils livrés à partir du 01/10/2018. Fronius se réserve le droit de modifier la disponibilité de cette garantie limitée à son entière discrétion, sans effet rétroactif.

Lors du remplacement de pièces ou d'appareils, la durée de garantie restante est reportée sur la pièce ou l'appareil de rechange. Ce report est automatiquement enregistré chez Fronius. Le bénéficiaire de la garantie ne reçoit pas de nouveau certificat.

Vue d'ensemble des produits concernés par la garantie, prestations de garantie et durées de garantie

	Onduleur de ligne (Support mural)	Fronius Rapid Shutdown Box (simple ou multiple)	Fronius Smart Meter	Fronius Datamanager
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	Garantie Plus Fronius	Garantie Plus Fronius	Garantie Fronius	Garantie Plus Fronius
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	10 ans	5 ans	5 ans	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel il est installé.
Les prolongations de garantie peuvent être achetées auprès de l'installateur dans les 30 mois suivant la sortie d'usine Fronius	Garantie Fronius ou Garantie Plus Fronius / jusqu'à 15 ou 20 ans	Garantie Fronius / jusqu'à 10 ans	Pas de prolongation de la garantie	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel il est installé.

Recours à la garantie, réexpédition de pièces et d'appareils – aucune exception :

En cas de recours à la garantie, le bénéficiaire de la garantie doit commencer par informer son installateur, qui se mettra en relation avec Fronius.

Fronius doit vérifier la validité du recours, car c'est le seul moyen de s'assurer que les prestations de garantie peuvent être fournies. Comme preuve de droit de recours à la garantie, il sera demandé de présenter la facture d'achat, le numéro de série du produit garanti, le protocole de mise en service (date de prise en charge, date de mise en service, procès-verbal de l'entreprise de distribution d'électricité) et, le cas échéant, le justificatif de paiement de la prolongation de garantie.

La réexpédition de pièces ou d'appareils par le bénéficiaire de la garantie doit être effectuée dans l'emballage d'origine ou dans un emballage de qualité similaire. Si la pièce ou l'appareil défectueux n'est pas retourné chez Fronius dans les soixante (60) jours, il sera facturé au prix courant. À leur réception, les pièces et appareils défectueux deviennent la propriété de Fronius. Jusqu'à leur livraison, Fronius se réserve également la propriété des pièces et appareils de rechange.

Il incombe au bénéficiaire de fournir la preuve qu'il s'agit d'un cas de recours à la garantie et que les conditions requises sont réunies. Fronius se réserve le droit d'inspecter le site d'installation d'origine et de demander toute information qu'elle juge nécessaire.

Aucun dédommagement ne sera versé en cas de non-injection réseau, en cas d'électricité n'ayant pu être auto-consommée etc.

Autres informations juridiques

LE VENDEUR SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX GARANTIES IMPLICITES ET AUX OBLIGATIONS SIMILAIRES (AUTRES QUE CELLE DE FOURNIR UN PRODUIT NEUF ET EN BON ÉTAT) Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET LA QUALITÉ MARCHANDE, DÉCOULANT DE LOIS, DE COUTUMES, DE L'USAGE, DE PRATIQUES COMMERCIALES OU DE MODALITÉS DE TRANSACTION OU D'EXÉCUTION. Aucune garantie n'est offerte en dehors des garanties explicites énoncées dans la garantie limitée. Le bénéficiaire de la garantie affirme ne pas s'être appuyé sur les compétences ni le jugement de Fronius pour le choix des produits garantis à quelque fin que ce soit au-delà des garanties explicites énoncées dans la garantie limitée. Fronius n'offre aucune garantie quant à la conformité des produits garantis aux exigences des lois ou règlements en matière de sécurité ou d'environnement émanant d'un gouvernement fédéral ou d'État ou d'une administration municipale ou autre, au-delà des garanties explicites énoncées dans la garantie limitée.



Fronius n'offre aucune garantie quant au bon fonctionnement du produit garanti avec des accessoires ou dans un système non couverts par la garantie limitée, qui concerne uniquement le produit garanti fonctionnant en mode alimentation secteur séparée. Certains pays, États ou provinces interdisent l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou la limitation de la responsabilité à l'égard des dommages accessoires ou indirects pour certains biens de consommation, ou à l'égard des dommages corporels. De telles limitations ou exclusions peuvent donc être inapplicables à l'utilisateur final et à toute autre personne. Si les garanties implicites ne peuvent être entièrement exclues, elles se limitent à la durée de la garantie écrite. La garantie donne certains droits au bénéficiaire de la garantie, qui peut avoir d'autres droits selon les lois applicables.

EN CAS DE DÉFECTUOSITÉ, LA RESPONSABILITÉ DE FRONIUS SE LIMITE À LA REMISE EN ÉTAT OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT SELON LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LA GARANTIE.

LES RECOURS CI-DESSUS CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS DU BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE ET L'UNIQUE RESPONSABILITÉ DE FRONIUS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE LIMITÉE. LA RESPONSABILITÉ DE FRONIUS NE DÉPASSE EN AUCUNE CIRCONSTANCE LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT DÉFECTUEUX. FRONIUS NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS NI DE PERTES DIRECTES OU INDIRECTES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES RECOURS EN CAS DE DOMMAGES CORPORELS OU DE DÉCÈS.